



28^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE D'ISSOIRE – Le Vernet Chaméane 9 et 10 Juillet 2022

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise les **9 et 10 juillet 2022** avec le concours du **Groupe Compétition de l'Écurie Limagne** en tant qu'organisateur technique, une compétition automobile de Course de Côte régionale dénommée :

28^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE D'ISSOIRE – Le Vernet Chaméane

Cette épreuve compte pour la **Coupe de France de la Montagne 2022 Coefficient 1**, le challenge de l'ASACA et celui de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue du sport automobile d'Auvergne sous le n° **368** en date du 18/05/2022

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Armand AGOSTINHO	Licence n° 12775
Membres du Collège des Commissaires Sportifs :	Fabien PASCAL Michel BEAULATON	Licence n° 154264 Licence n° 3816
Directeur de Course :	Christian SIGNORET	Licence n° 2880
Directeur de Course Adjoint :	Thierry DUPECHER	Licence n° 3564
Commissaire Technique responsable :	André BOIVIN	Licence n° 3572
Commissaires Techniques :	Jacques MONTJOTIN Gérard JOUVHOMME Emeric PASCAL	Licence n° 8818 Licence n° 51582 Licence n° 37568
Relations Concurrents :	Josette MARTIN	Licence n° 75
Responsables des Commissaires de Route :	Jérôme DOPEUX	Licence n° 172906
Chronométreurs officiels :	Fabienne BEYSSON	Licence n° 128344 Licence n°

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 5 juillet 2022 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 7 juillet 2022

Vérifications administratives et techniques : le samedi 9 juillet 2022 de 14h00 à 18h00 à ISSOIRE, place de la Montagne, **ET** le dimanche 10 juillet 2022 de 7h00 à 8h45 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 10 juillet 2022 à 9h00.

Briefing des commissaires le dimanche 10 juillet 2022 à 8h 30 sur la ligne de départ.

Essais chronométrés dimanche 10 juillet 2022 de 9h15 à 12h30.

Briefing des pilotes le dimanche 10 juillet 2022 à 13h40 sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 10 juillet 2022 à 13h00.

Course

1^{ère} montée : Dimanche 10 juillet 2022 à partir de 14h00

2^{ème} montée : Dimanche 10 juillet 2022 à partir de 16h00

3^{ème} montée : Dimanche 10 juillet 2022 à partir de 18h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le dimanche 10 juillet 2022 à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet Chameane.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 10 juillet 2022 à 8h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : le samedi 9 juillet 2022 de 14h00 à 18h00 à ISSOIRE, place de la Montagne, **ET** le dimanche 10 juillet 2022 de 7h00 à 8h30 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane..

Vérifications techniques : le samedi 9 juillet 2022 de 14h00 à 18h00 à ISSOIRE, place de la Montagne, **ET** le dimanche 10 juillet 2022 de 7h00 à 8h45 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOURGNE au Vernet Chaméane.
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 10 juillet 2022 à 8h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la première réunion est prévue le dimanche 10 juillet 2022 à 8h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc concurrents

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Ecurie Limagne – Groupe Compétition

30 Place de la République - 63500 ISSOIRE

Tél : 06.81.05.95.44 - E-mail : ecurielimagne.groupecompedition@gmail.com

jusqu'au 5 juillet 2022 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à **180 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 360 € sans cette publicité.

Le montant de l'engagement sera de 160 € pour les concurrents présents aux vérifications du samedi sous condition qu'ils exposent leur voiture dans le parc fermé avant 16h00 et ce jusqu'à 18h00.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les titres de participation sont autorisés pour les groupes F2000 – N/FN – A/FA – FC/FS – GT de série. Joindre obligatoirement une autorisation médicale de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Publicité obligatoire sera diffusée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale d'Issoire-le Vernet Chaméane a le parcours suivant : RD 999

La course se déroulera en 2 ou 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : RD 999 / Le Peigneur

Arrivée : elle se situe 1500 m plus loin

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : par le parcours de la course.

Parc de départ : Le Peigneur.

Parc d'arrivée : RD 999, 300m après l'arrivée.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents accéderont au départ par la RD 999 depuis le parc concurrents.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ au Peigneur

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au Peigneur sur la RD 999.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du dimanche 10 juillet 2022 à 7h00.

Les remorques devront être garées dans le parc prévu à proximité du parc concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé en amont de la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : salle des fêtes du Vernet -Chaméane.
- pendant les essais, la course et le délai de réclamation après l’arrivée : au parc départ au Peigneur.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8 P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la salle des fêtes du Vernet Chaméane de 7h00 à 8h45.

Téléphone de la permanence : 06.81.05.95.44

Centre de secours le plus proche : ISSOIRE téléphone : 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à le dimanche 10 juillet 2022 à 13h40 sur la ligne de départ.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

	<u>SCRATCH</u>	<u>DAMES</u>
1 ^{er}	= 230 € + 1 coupe	1 ^{ère} 100 € + 1 coupe
2 ^{ème}	= 170 € + 1 coupe	
3 ^{ème}	= 130 € + 1 coupe	

GROUPES :

1^{er} 90 € + 1 coupe

CLASSES : suivant nombre de partants

	<u>+ de 11</u>	<u>7 à 11</u>	<u>4 à 6</u>	<u>1 à 3</u>	
1 ^{er}	180 €	180 €	180 €	100 €	+ 1 coupe
2 ^{ème}	140 €	120 €	110 €		
3 ^{ème}	100 €	90 €	50 €		
4 ^{ème}	70 €	40 €			

Seuls les prix en espèces sont cumulables

La remise des prix se déroulera le dimanche 10 juillet à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane